la cgt transports

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ziegler France

Un avenir sombre

Les 1 370 salarié·es de Ziegler France inquiets pour leur emploi et la survie de l'entreprise.

A la suite de la perte de gros contrats en juillet 2025, de nombreux sites sont quasiment à l'arrêt avec des salariés sans travail et depuis le début de l'année des sous-traitants de Ziegler indiquent ne plus être payés depuis de nombreux mois.

Face à cette situation sociale et économique dégradée, l'entreprise a été placée en redressement par le tribunal de commerce de Lille et deux mandataires Adhoc ont été désignés.

Ces difficultés sont également confirmées par le départ précipité de la PDG, arrière-petite-fille du fondateur du groupe Ziegler le 26 janvier dernier.

Cet épisode est symptomatique de la difficulté actuelle du secteur du transport routier de marchandises confronté au ralentissement de l'activité économique et de la désindustrialisation de la France.

Les représentants de la CGT et de la CFDT ont mis en œuvre une expertise sur la situation économique, financière et sociale de l'entreprise lors de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique Central du 4 février 2026. Ils ont également déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent (DGI) au regard de la situation et du contexte professionnel devenu profondément anxiogène faisant peser des risques psychosociaux sur le personnel.

La situation du groupe Ziegler démontre que sans régulation du transport routier de marchandises avec la fixation, tant au niveau national qu'européen, d'une Tarification Sociale et Ecologique Obligatoire ce secteur sera confronté sans cesse à du dumping social dont les salariés du secteur ne sont que les variables d'ajustement.

La CGT mettra tout en œuvre pour préserver les 1 370 emplois du groupe Ziegler !

Montreuil, le 26 février 2026